

Feuille de route des Ateliers locaux

Rappel :

Les « Ateliers locaux » sont les suivants :

- Arrageois : Oppy, Neuvireuil, Izel-lès-Equerchin, Quiéry-la-Motte, Hénin-Beaumont (quartier de Beaumont)
- Courcelles-lès-Lens/Auby
- Leforest/Evin-Malmaison
- Moncheaux (extrémité Sud de la Pévèle)
- Pévèle : Attiches, Bersée, Faumont, Mérignies, Moncheaux-la Vaquerie, Mons-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies
- Avelin : poste d'Avelin

Détermination des Ateliers locaux

Le périmètre des Ateliers Locaux a évolué pour prendre en compte tant les découpages communaux que la géographie du territoire en lien avec les diverses propositions de fuseaux à étudier.

Ainsi :

- Le secteur de Moncheaux qui faisait l'objet d'un seul atelier est aujourd'hui décomposé en deux ateliers : un pour la partie sud, où un seul fuseau est possible ; la partie Nord – Nord-Est est, elle, rattachée à l'atelier de la Pévèle.
- L'atelier de la Pévèle prévoyait un second temps de réunion fondé sur une distinction entre secteur Ouest et Secteur Est. Le principe est abandonné pour qu'il n'y ait plus qu'un Atelier de la Pévèle.

Ce nouveau découpage présente l'avantage de regrouper les personnes concernées par les mêmes alternatives de fuseaux. L'objectif de ce regroupement sera atteint en veillant à ce que les divers espaces de vie du secteur (les principales communes et leurs hameaux) soient représentés.

Finalités et rôle des ateliers

Leurs finalités :

- Recueillir les avis des habitants et citoyens localement concernés par la ligne actuelle, en partant de leur vécu de celle-ci, notamment en termes de perception visuelle. Et ceux des autres personnes susceptibles d'être concernées par le projet futur (voir ci-dessous « Composition des Ateliers ») ;
- examiner ensemble, en ce lieu d'écoute et en cherchant les convergences entre points de vue, la nature des problèmes posés au regard des alternatives et / ou projets de fuseaux et des formes de solutions paraissant les mieux adaptées.

Leurs rôles :

- Organiser et assurer le suivi de 3 ou 4 réunions par Atelier pour satisfaire aux buts retenus ;
- remettre in fine à RTE, responsable de l'organisation de la Concertation, les avis raisonnés et /ou propositions, produits par chaque Atelier, notamment pour alimenter le travail des Commissions puis de l'Inter-commission.

Composition des Ateliers

- Sont membres les habitants invités ou cooptés, domiciliés à proximité immédiate (ou rapprochée – notamment au plan visuel) des fuseaux et /ou alternatives retenues par RTE et qui sont de fait concernés dans le périmètre retenu par Atelier.
- Par extension, est membre toute personne ayant des intérêts directs au plan territorial dans le périmètre retenu par Atelier.
- Sachant que :
 - ✓ *Les Ateliers locaux nécessitent une organisation claire et une communication appropriée ;*
 - ✓ *Les Ateliers locaux nécessitent une bonne écoute entre acteurs et animateurs ;*
 - ✓ *Les Ateliers locaux font partie intégrante du processus de Concertation du projet Avelin-Gavrelle,*

Le Garant de la Concertation, nommé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), préside chaque Atelier autant que nécessaire.

- C'est le CRESGE, bureau universitaire de sociologie mandaté par RTE, qui arrête la liste des membres de l'Atelier, en fonction des craintes de représentativité géographique, d'intérêt, et des limites d'effectif à ne pas dépasser.
- RTE est présent aux réunions d'Atelier. Il ne participe pas à l'animation de l'Atelier ; il répond aux questions techniques auxquelles les animateurs ne peuvent pas répondre.

Règles qui s'appliquent

- Les règles de la Concertation (voir Annexe) s'appliquent aux Ateliers.
- Les Ateliers abordent toute question qui entre dans leurs finalités et rôles (voir ci-dessus) à l'exclusion des travaux thématiques à caractère scientifique qui sont développés au sein des Commissions et dont elles sont responsables.

Conduite des travaux des Ateliers

- Le CRESGE délégué par RTE est le pilote des différents Ateliers (animation, compte-rendu, suivi auprès de RTE).
- Il veille à leur bonne organisation (inscription aux Ateliers, information remise, prises de parole, synthèses).
- Il assure les moyens logistiques (salles, supports d'information, etc.), en lien constant avec RTE.

- Il veille, en association avec RTE, à ce qu'un ensemble de documents de base soit remis aux membres de l'Atelier permettant le porté à connaissance sur les alternatives et / ou projets de fuseaux retenus.
- Il peut aussi remettre tout document ou information existant au titre de la Concertation en cours relative au projet, en fonction notamment des questions qui auront été abordées.
- Après chaque réunion d'Atelier et à l'issue du cycle des travaux pour chacun d'eux, il transmet les avis et propositions retenus à RTE pour suite à donner.

ANNEXE

REGLES DU JEU DES ATELIERS LOCAUX

L'information :

- les documents disponibles sont mis à la disposition des acteurs concernés sous un format qui répond à leurs besoins, et dans un délai suffisant pour leur examen ;
- les documents sont complets et compréhensibles par les acteurs concernés ; en particulier, chaque étude comprend une synthèse non technique de la méthodologie et des résultats ;
- chaque fois que c'est pertinent, les documents présentent une vision d'ensemble et de long terme (des études, de la Concertation, du projet...).

L'expression des questions / avis / suggestions :

- RTE met en œuvre les conditions pour que les acteurs concernés puissent poser des questions, exprimer leur avis et faire des suggestions. En particulier, les acteurs sont informés du planning général des étapes pour lesquelles leur avis sera sollicité.
- Pour chaque étape, RTE rappelle le résultat de l'étape précédente et annonce l'étape suivante.
- Les réunions se tiennent sur des lieux et à des horaires adaptés aux contraintes des acteurs.
- Les acteurs disposent d'un délai raisonnable pour donner leur avis.
- Les acteurs expriment leurs avis de manière argumentée.

La réponse aux questions

- RTE répond aux questions posées dans un délai raisonnable, en fonction de la complexité de la question.
- Les questions et les réponses données sont rendues publiques.

La prise en compte des avis / suggestions

- RTE indique les suites qu'il donne aux avis et suggestions.

Les expertises, les études complémentaires

- Les demandes d'expertises ou d'études complémentaires des acteurs sont examinées par RTE en termes de pertinence et de conséquences sur les délais et les coûts. Elles font l'objet d'une décision argumentée de RTE.
- Le site Internet RTE et le site Internet traitant du projet Avelin-Gavrelle sont à la disposition de tous les participants et habitants des territoires. Ces derniers y trouveront des comptes-rendus de commissions, des expertises et diverses informations relatives aux lignes à haute tension.